

CAPTIVES — SOLUTIONS & TRANSFERTS ALTERNATIFS

État et capacité du marché

En 2022, les captives ont continué d'avoir un rôle nécessaire dans les placements d'assurance des clients. Nous témoignons que l'auto-assurance reste un des moyens d'adaptation des assurés dans un marché qui reste dur, certes, mais avec une tendance à se stabiliser sur un plateau élevé. La tendance des deux dernières années se prolonge encore cette année : les groupes détenant une captive ont employé cet outil comme un levier incontournable de négociation pour les placements de leurs programmes d'assurance.

Politique de souscription

Dans le cadre des études de faisabilité, les branches Dommages et RC Générale restent les plus sollicitées pour des études de création. Cependant, en 2022 le risque cyber est impliqué à un plus haut degré dans les réflexions captives. En effet, le marché assurantiel est confronté à la difficulté de mesurer ce risque relativement récent et évolutif, avec une exposition à des sinistres de haute intensité et un historique limité qui ne permet pas une modélisation statistique ou actuarielle.

Dans un contexte où les compagnies d'assurance qui souscrivent en première ligne sont de plus en plus sélectives, la captive peut répondre en partie à la problématique actuelle de souscription du risque cyber et joue un rôle dans le financement de ces lignes jugées chères et trop limitées.

Le dernier rapport sur le risque cyber de la Direction Générale du Trésor suggère que la captive est même une solution pertinente dans la mutualisation des sinistres et qu'un mécanisme de provisionnement permettrait un lissage dans le temps des sinistres de haut impact, ce qui ferait des captives l'outil de financement de risques le plus adapté aux risques exceptionnels.

Sans surprise, 2RS reste très sollicité en 2022 pour mettre en place de nouveaux programmes, y compris le risque cyber, et réalise des études de faisabilité pour les groupes qui ne disposent pas d'outil captif.

Pertinence des Solutions et Transferts Alternatifs

Les difficultés de placement et les prix pratiqués encouragent les entreprises à réfléchir à de nouvelles façons de gérer leurs risques. En 2021, les effets de la crise sanitaire ont poussé les captives à proposer des couvertures contre les maladies transmissibles et les pertes d'exploitation qui en découlent. En 2022, les restrictions du marché sur les risques cyber poussent les captives à proposer des solutions alternatives.

Dans ce contexte, le transfert alternatif à travers la captive est plus pertinent que jamais et se montre avantageux face aux solutions dites traditionnelles. Le marché considère désormais le risque pandémique comme difficile à assurer et dispose d'une capacité contractée sur le risque cyber du marché.

La principale différence entre une captive et les solutions ART (assurance paramétrique, réassurance structurée) réside dans le fait qu'une captive utilise ses capitaux propres et non ceux d'un tiers.

Domiciliation des captives en France

L'ACPR – L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – a accordé en 2021 deux agréments supplémentaires pour atteindre un total de huit captives hexagonales, dont trois gérées par 2RS, après une sécheresse de presque 20 ans quant à la création de captives sur le sol national.

2RS est le premier gestionnaire en Europe continentale en nombre de captives ainsi que le seul gestionnaire indépendant en France.

Pendant ces deux décennies, rien n'empêchait les entreprises de créer une captive en France, cependant les conditions – de marché, fiscales et réglementaires – n'encourageaient pas leur domiciliation.

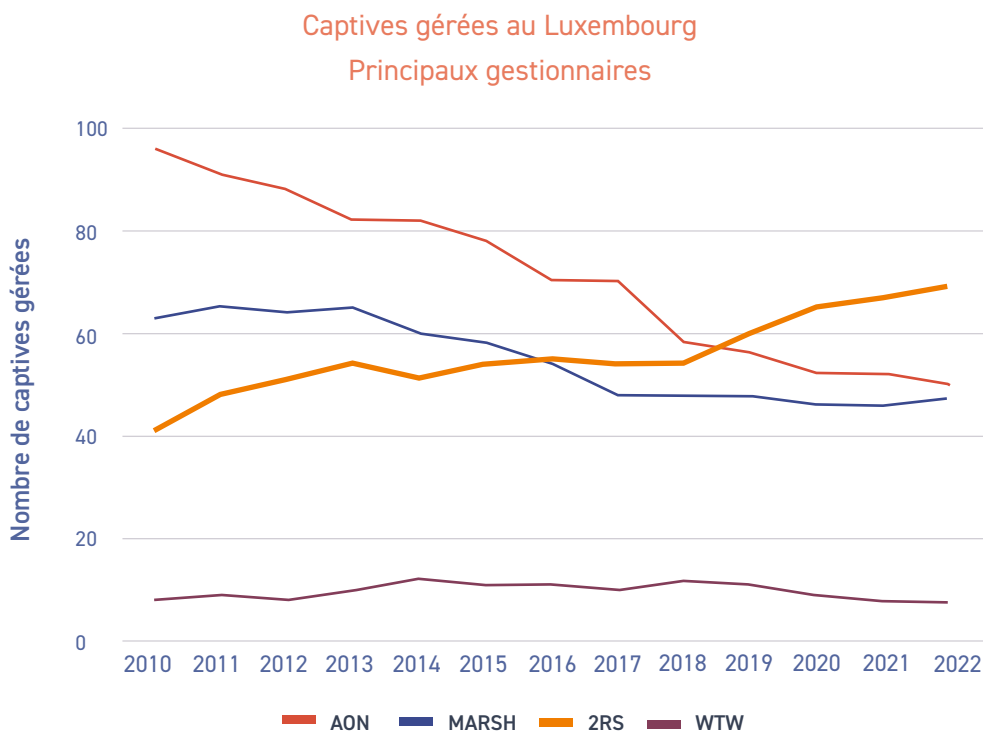
En France, la provision d'égalisation (mécanisme par lequel une provision technique est constituée et dont sa dotation est déductible de l'assiette imposable) reste strictement limitée aux risques de catastrophes naturelles et à l'assurance-crédit.

L'amendement dans la loi de Finances vise à élargir cette provision d'égalisation à tous les risques, y compris le risque cyber, comme c'est le cas au Luxembourg. Ce mécanisme tant attendu viendrait encourager le développement des captives en France ; cependant ledit amendement n'a pas vu le jour dans la loi de Finances 2021. Les yeux de tous les acteurs de la place sont fixés sur 2023 ou avec une bonne surprise avant la fin de 2022.

Quant à la provision d'égalisation, Bercy a fait savoir que le point de référence était le mécanisme de provisionnement luxembourgeois et compte installer, si le projet avance, un dispositif similaire, voire meilleur.

Quelle que soit l'évolution du projet, la France doit être considérée comme un domicile potentiel et figure comme option sur plusieurs études de faisabilité, où les acteurs économiques n'attendent pas l'amendement pour y établir leur captive. Tout indiquerait que la volonté y est, puisque L'ACPR dispense les captives depuis 2021 de la remise de certains rapports réglementaires afin de faciliter leur gestion. À ce jour, nous n'avons pas reçu de demande formelle pour rapatrier une captive sur le sol français, mais des projets sont à l'étude.

Le Luxembourg compte 196 captives dont un tiers d'origine française.



Solution captive : outil durable ?

Une captive s'inscrit dans un plan de gestion de risques à court, moyen et long terme. La filiale nécessite une capitalisation conséquente pour assurer la solvabilité de la structure sous la réglementation Solvabilité II. Une capitalisation importante garantit la pérennité des outils captifs.

Le marché dur s'assouplira incontestablement à un moment donné. Toutefois, la gestion des rétentions restera un moyen stratégique et tactique de continuer à peser à long terme sur le marché de l'assurance et d'accéder au marché de réassurance.

La captive dote le Risk Manager d'un véritable outil de pilotage de risque, élargit son champ d'action et lui donne une maîtrise de la prévention.

À propos de 2RS

Risk And Reinsurance Solutions (2RS), filiale de DIOT-SIACI dans le domaine du conseil et de la gestion de captives et de programmes de transfert alternatif des risques (Alternative Risk Transfer) est le leader de la gestion de captives en Europe Continentale.

Le siège de 2RS est installé au Luxembourg, avec des filiales implantées en France, Malte et en Suisse et est représenté en Irlande.

2RS est le premier et seul gestionnaire indépendant présent en France.



Ignacio Calderon
Directeur Études,
2RS